



La conférence d'Accra des ambassadeurs allemands en Afrique

Nous publions ce document qui rend compte de la conférence des ambassadeurs et des chefs de missions allemands en poste en Afrique qui s'est tenue à Accra le 20 mai 1993 et qui fut présidée par Klaus Kinkel, ministre fédéral des Affaires étrangères. Il est tiré du chapitre 2 « Botschafterkonferenz Afrika vom 17.-21. Mai 1993 in Accra, Ghana » (Conférence des ambassadeurs en Afrique du 17 au 21 mai 1993 à Accra, Ghana) d'une brochure officielle de 247 pages publiée en 1993 par ce ministère et intitulée Die Bundesrepublik Deutschland und Afrika : dokumentation 1990-1993. Que le lecteur ne se laisse pas prendre au jeu des bonnes intentions du discours diplomatique exprimé dans ce document que la Deutscherealafrikapolitik sait enfermer dans des parenthèses éloquentes quand ses intérêts le lui commandent. Ce document est d'ailleurs dépassé par le rapport préparé pour le compte du ministère fédéral de la Coopération par un comité d'experts de renom et intitulé « Neue Akzente in der deutschen Entwicklungszusammenarbeit während der nächsten Legislatureperiode », BMZ Aktuell, 54, février 1995, 25 p. Il est en train d'être travaillé et trouvera écho dans les prochains numéros de la revue.

C. M. T.

« **N**OUS ne devons pas succomber au danger d'un nombrilisme européen. L'Afrique est le continent le plus proche de l'Europe. Nous assumons une responsabilité particulière quant à son développement. Non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi dans notre propre intérêt. » Voilà ce que je déclarais déjà lors de ma prise de fonctions.

36 ambassadeurs et chefs de mission en poste dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont débattu par conséquent des développements actuels, sous ma direction, du 18 au 20 mai 1993 à Accra. Ensemble, nous avons tiré des conclusions pratiques pour la politique africaine allemande.

Le choix du Ghana comme lieu de réunion traduit déjà une volonté politique : encourager les réformes politiques et économiques systématiques.

La conférence des ambassadeurs allemands dans les pays d'Afrique sub-saharienne a apporté les résultats suivants :

Relations bilatérales

Au Sud du Sahara, notre politique africaine s'adresse à 45 États. Avec beaucoup d'entre eux, nous entretenons de bonnes relations amicales que nous voulons continuer à développer.

L'une des conclusions de la conférence a été que nous devrions différencier notre politique suivant les performances et les succès obtenus par nos partenaires, plus fortement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. Cela est en harmonie avec les critères de notre coopération au développement (participation de la population, droits de l'homme fondamentaux, État de droit, organisation favorable au marché, action de l'État orientée vers le développement). La règle à suivre est que nous voulons encourager les réformes, sans pour autant tenir nos partenaires en tutelle.

— les États qui ont obtenu de nets succès sur les plans de la politique des droits de l'homme et de l'économie méritent que nous les encourageons particulièrement. Nous avons besoin de modèles africains qui soient des stimulants pour l'ensemble de la région. Nous devons honorer le succès plus fortement.

— Les États qui s'efforcent sérieusement de mettre en place des réformes politiques, en faveur des droits de l'homme et économiques, méritent que nous continuions à les soutenir même s'ils n'obtiennent pas immédiatement des résultats tangibles.

— Il reste malheureusement toujours une série d'États dont les gouvernements ne travaillent pas efficacement au bien public. Nos contribuables ne comprendront pas que nous maintenions au même niveau notre engagement dans ces pays (« tonneau percé »). Pour des raisons humanitaires, nous devons cependant poursuivre les aides et les projets qui profitent directement aux hommes et aux femmes, surtout par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales.

Démocratisation

a) L'Afrique doit trouver ses propres structures démocratiques. Des normes minimales sont cependant indispensables : État de droit, droits de l'homme fondamentaux, participation de la population.

Le Fonds pour la démocratisation du ministère fédéral des Affaires étrangères qui soutient ces buts et qui se monte à 9,5 millions de DM (en 1993) n'est pas suffisant. Il doit être augmenté. Par ailleurs, nous avons besoin de meilleures conditions en ce qui concerne le personnel. Une promotion des institutions démocratiques et d'État de droit (« institution building ») serait ainsi possible. A l'avenir également, nous serons prêts à soutenir l'organisation d'élections libres et loyales et à envoyer des assistants électoraux.

Pour permettre à la démocratie de se consolider, l'aide à la démocratisation doit cependant être poursuivie à plus long terme, après les élections. Les fondations politiques ont un rôle particulier à jouer dans cette tâche. Les jeunes parlements africains ont besoin d'assistance-conseil et d'aide. L'aide aux médias peut avoir une fonction importante dans la mise en place de la démocratie.

L'aide à l'équipement ne devrait être octroyée que dans les pays où elle peut être efficacement mise en œuvre pour une réforme de la police et de l'armée qui satisfasse aux critères de l'État de droit. Elle doit servir à soutenir le processus de démocratisation.

b) Les ambassadeurs préconisent une coordination européenne de l'aide aux élections et de l'envoi d'assistants électoraux en tant que première étape d'une meilleure coopération internationale. Ce serait un élément supplémentaire d'une politique étrangère et de sécurité commune européenne.

Droits de l'homme et État de droit

Le respect des droits de l'homme fondamentaux doit être l'assise de toute action de l'État. L'Afrique en montre elle-même le chemin : la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* adoptée à Banjul doit être respectée partout. Nous voulons y contribuer : par exemple, par le soutien d'organisations africaines des droits de l'homme, la promotion de la Commission des droits de l'homme de Banjul et de chambres d'avocats. La « Fondation allemande pour la coopération juridique internationale » doit aussi être active en Afrique.

Contribution au règlement des conflits

a) Le développement de l'Afrique continue à être entravé de manière décisive par des conflits armés. Ils sont également la cause principale des mouvements massifs de réfugiés.

La conférence des ambassadeurs soutient le règlement intra-africain des conflits et demande que l'OUA s'engage plus fortement. Elle se félicite de l'engagement du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) au Libéria et des efforts de conciliation du Nige-

ria dans la guerre civile soudanaise. Les ambassadeurs se félicitent des déclarations du document de Kampala relatif aux efforts intra-africains réalisés pour parvenir à la sécurité et la stabilité, ainsi que des considérations de l'OUA quant à une force d'intervention intra-africaine. Si cela se réalisait, le gouvernement fédéral serait prêt à fournir un soutien logistique et une aide à la formation dans le cadre de l'aide à l'équipement.

b) Après la fin du conflit Est-Ouest, les Nations unies jouent un rôle plus actif en Afrique également. Nous les soutenons en cela. L'Allemagne s'est engagée directement en Namibie et s'engage directement en Somalie. Nous contribuons activement à une conciliation pacifique en Éthiopie et au Rwanda et nous assumons une coresponsabilité pour le traité de paix du Mozambique, en tant que membres de la Commission centrale de contrôle. Ce sont là des points essentiels de la politique africaine. La possibilité que l'Allemagne prenne part aux forces de paix des Nations unies au Mozambique doit être examinée.

c) Le gouvernement fédéral s'en tient à la décision du Conseil fédéral de sécurité de 1971 qui interdit par principe l'exportation d'armes de guerre vers l'Afrique. Nous y voyons une contribution importante permettant d'empêcher les conflits. Nous appelons les autres États à adopter eux aussi cette politique.

Élimination des conséquences de la guerre

L'arsenal des armes en Afrique doit être réduit d'urgence. Les pays qui réduisent leurs armées surdimensionnées méritent notre soutien dans la réintégration des militaires licenciés. Nous devons également réfléchir aux moyens non conventionnels d'éliminer les armes qui sont commercialisées sur le marché libre, par exemple en les achetant et en les détruisant. Une telle approche pragmatique pourrait également contribuer à ce que des bandes armées ne continuent pas à tuer des hommes et des femmes après la démobilisation des armées. Nous devrions également apporter une contribution au déminage, le cas échéant avec l'aide d'entreprises privées.

Relations économiques avec l'Afrique

L'Afrique sub-saharienne ne revêt actuellement qu'une importance moindre en tant que facteur économique dans le monde. Son potentiel économique ne devrait cependant pas être sous-estimé. Certains pays constituent pour nous des partenaires économiques importants. Les relations économiques doivent être encouragées plus fortement, et les investissements stimulés. Pour cela, les conditions-cadre doivent être aménagées. Des traités de protection des investissements devraient être conclus avec le plus grand nombre de pays possible, l'autorisation des investissements étrangers devrait être simplifiée. Le principe selon lequel *trade* est plus efficace que *aid* vaut également pour l'Afrique. Les négociations du GATT doivent aboutir d'urgence. Cela aiderait tout particulièrement l'Afrique. Ce qui compte avant tout pour l'Afrique, c'est d'avoir accès aux marchés agricoles.

Coopération au développement

La voie à suivre est le renforcement de l'aide aux programmes et la promotion des institutions. Il est indispensable d'améliorer avant tout la coordination : cela vaut sur le plan international, mais également sur le plan national, surtout entre la GTZ et la KfW. Nous avons besoin de plus de flexibilité dans la mise en place de coopérations financières et de coopérations techniques. Ces deux instruments doivent encore plus se compléter et se renforcer.

Nous devons continuer à prévoir environ 40 % de notre coopération au développement pour l'Afrique. La part de l'aide bilatérale ne doit pas continuer à être réduite au profit de l'aide multilatérale. En fournissant une aide structurelle bilatérale, nous devons soutenir les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et concourir à leur organisation.

Les points essentiels de notre aide doivent continuer à être développés. Le domaine de la formation primaire et professionnelle, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement ainsi que les mesures préventives et la lutte contre les maladies contagieuses, telles que le paludisme, le SIDA et la tuberculose, sont prioritaires. Nous sommes déjà considérablement engagés dans la prévention du SIDA.

L'efficacité de la coopération au développement doit être accrue. Les donateurs et les bénéficiaires sont tout autant responsables de l'effet durable des aides structurelles et des projets (principe de la « pérennité »). Les projets doivent avoir une durée appropriée.

La question des anciennes dettes de la RDA ne doit pas entraver la coopération au développement. Elle doit être immédiatement résolue au plan politique. Le gouvernement fédéral a remis complètement les dettes de coopération financière de presque tous les pays d'Afrique situés au Sud du Sahara. Au sommet économique mondial de Tokyo, il interviendra en faveur de la poursuite de l'allègement des dettes pour ce qui est des dettes commerciales cautionnées des pays pauvres fortement endettés et prêts à s'adapter.

En décembre 1992, à Dakar, les États africains se sont engagés à réduire le taux de croissance démographique de leur région en le faisant passer de 3 à 2,5 % avant l'an 2000. Nous nous félicitons qu'ils prennent de plus en plus conscience de ce problème. Nous soutenons cette obligation librement consentie par des projets appropriés dans le domaine du planning familial.

Environnement

L'encouragement d'un développement durable à long terme pour l'environnement est l'un des points principaux de notre politique africaine. Nos projets doivent être écocompatibles. En Afrique aussi, des remises supplémentaires du service de la dette devraient être liées à des mesures particulières en vue de la protection de l'environnement, en particulier des forêts tropicales.

Travail culturel et relations publiques

Dans le domaine de la culture, nous voulons un échange avec l'Afrique dans un esprit de partenariat. Il doit être intensifié. En particulier le travail culturel et les relations publiques sont appelés à lutter contre la tendance à l'« afro-pessimisme ». Le gouvernement fédéral prépare la création d'un Institut Goethe en Afrique du Sud. La promotion des sports et la musique légère de haut niveau (rock, jazz) peuvent constituer des axes de notre coopération. Les ambassadeurs préconisent la poursuite illimitée des programmes Transtel (prêt de cassettes de films pour la télévision moyennant une redevance modeste) et l'augmentation des programmes pour visiteurs africains. Ce sont là des moyens particulièrement appropriés à la diffusion d'informations sur tous les aspects de la vie en Allemagne.

Afrique du Sud

L'Allemagne s'est engagée intensivement depuis des années en faveur de la suppression de l'apartheid. Il en résulte l'obligation de soutenir le développement de l'Afrique du Sud vers une démocratie pluraliste. Nous sommes prêts à conclure un traité intergouvernemental de coopération au développement avec un gouvernement de transition. Nous développerons alors notre coopération au développement sur une large échelle et contribuerons plus intensément à l'élimination des conséquences de l'apartheid dans la vie économique et sociale.

Les élections ne marqueront pas le terme de la phase critique du changement en Afrique du Sud. C'est pourquoi nous proposons que les ministres des Affaires étrangères de la CE rencontrent leurs homologues d'Afrique australe dans une conférence, après les premières élections libres et générales en Afrique du Sud. Ils devraient se pencher sur la question des perspectives de coopération régionale en incluant la nouvelle Afrique du Sud et sur les possibilités de promotion pour la Communauté européenne. Nous sommes prêts à les y inviter. La conférence peut cependant avoir lieu également dans n'importe quel endroit de l'Afrique australe.

Je veillerai à ce que les résultats de cette conférence soient mis en œuvre. A mon retour, je commenterai ces dix lignes directrices vis-à-vis des ambassadeurs des États africains à Bonn, lors du traditionnel Jour de l'Afrique, le 25 mai. Fin juin, ce thème sera mis à l'ordre du jour de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag.

J'ai demandé à nos ambassadeurs dans les États africains de communiquer les présents résultats aux gouvernements de leur pays d'accueil. Notre ambassadeur à Addis-Abeba fera part de nos réflexions au Secrétaire général de l'OUA avant le 30^e sommet de l'OUA qui doit avoir lieu les 26 et 27 juin au Caire. J'en informerai personnellement le Secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, au mois de septembre, quand je me rendrai au siège des Nations unies.

Klaus Kinkel
Ministre des Affaires étrangères
Accra, 20 mai 1993